



**RETRAITE ET PROTECTION SOCIALE :
LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE 2022
ESCAMOTE UNE PARTIE DES VRAIS
PROBLÈMES.**

Date de publication : Mars 2022

À propos de l'Institut de la Protection Sociale

Créé en Juin 2011, l'Institut de la Protection Sociale (IPS) constitue un laboratoire et un réservoir d'idées pour toutes les questions liées à la protection sociale de l'entreprise en France.

Son but est de promouvoir collectivement, particulièrement auprès des Pouvoirs publics, les réflexions d'experts concernant la définition et la mise en œuvre d'une législation efficace au niveau des systèmes de prévoyance-retraite de la population active.

Constitué principalement d'experts financiers, juridiques et fiscaux, l'IPS a pour vocation d'être un interlocuteur de premier plan au sein des débats de fond qui concernent les réformes en cours.

<http://institut-de-la-protection-sociale.fr>

Malgré la crise majeure que traverse notre pays, la campagne Présidentielle escamote une partie des vrais problèmes de notre système de protection sociale.



Bruno CHRÉTIEN

Président - Institut de la Protection Sociale

Les grandes réformes de ces 40 dernières années nous ont conduit à la situation complexe d'aujourd'hui.

En aggravant la dette dans des proportions hors de toute limite, notre pays est exposé comme jamais dans notre histoire récente à une perte de souveraineté budgétaire et financière.

Dans le même temps, la crise sanitaire et économique que nous traversons constitue un formidable révélateur des évolutions à l'œuvre dans notre pays depuis de nombreuses années.

On expliquait encore il y a peu aux Français qu'ils avaient la chance de bénéficier du meilleur système de protection sociale au monde... Mais face aux graves dysfonctionnements du système de santé malgré l'engagement des personnels soignants et confrontés à une crise économique d'une ampleur inédite, les Français s'interrogent légitimement sur l'utilisation qui est faite de leur argent.

Le choix des gouvernants, consciemment ou non, a privilégié un pilotage toujours plus concentré entre les mains de l'Etat au détriment de la marge d'initiative laissée aux entreprises, aux salariés ainsi qu'aux opérateurs d'assurance et à la mutualité.

De manière prioritaire, nous devons impérativement redéfinir les objectifs essentiels de protection pour les garantir efficacement - parfois mieux que ce qui est fait aujourd'hui. La campagne présidentielle est le temps privilégié pour débattre et arbitrer des orientations stratégiques majeures.

Convaincu que cette nouvelle organisation devra reposer sur une vraie confiance accordée à l'ensemble des acteurs (assurés, partenaires sociaux, entreprises et opérateurs) et offrir plus de liberté aux Français dans leurs choix individuels et collectifs, l'IPS s'est engagé depuis plusieurs années dans une réflexion basée sur quelques certitudes :

Les individus, pour être mieux protégés des risques lourds, doivent bénéficier d'une protection adaptée à leur cycle de vie.

Les partenaires sociaux, connectés à la réalité du terrain, aux spécificités professionnelles, économiques et humaines, doivent conserver le pilotage effectif des régimes complémentaires de retraite qu'ils ont su gérer efficacement.

La campagne présidentielle entre maintenant dans sa dernière ligne droite.

Les propositions des différents candidats sont sur la table.

Parmi elles, un ensemble de réformes touchant aussi bien à la retraite, la santé ou encore la politique du handicap.

Il est compliqué pour chaque Français de se faire une idée précise de la pertinence des mesures préconisées.

Selon les cas, ces propositions peuvent s'avérer parfois trop générales mais aussi parfois trop techniques. Pourtant, les Français vont devoir se prononcer de manière éclairée afin de choisir leur candidat.

Il n'est évidemment pas question pour l'IPS d'indiquer que tel ou tel candidat répond aux enjeux et aux défis du moment mieux que les autres. De même, il est encore moins question de noter telle ou telle proposition avancée quand on sait combien sont déterminantes les conditions techniques de mise en œuvre pour en évaluer la portée.

En revanche il est essentiel d'identifier s'il y a débat argumenté entre les candidats sur les réformes clés de la protection sociale ou si au contraire les sujets importants sont oubliés.

C'est ce travail que l'IPS vous présente aujourd'hui :

Après avoir analysé dans le détail les propositions de chacun des 12 candidats, nous avons identifié les thématiques qui nous paraissent les plus importantes dans le débat actuel sur la protection sociale des salariés et des indépendants.

Pour chacune des 6 thématiques suivantes :

- la retraite
- la santé
- la dépendance
- la prévoyance
- le financement
- la protection sociale des indépendants

nous avons identifié les points clés nous paraissant être les axes majeurs de réforme à engager au plus vite.

Nous avons analysé les idées phares de chaque candidat au regard de ces thèmes pour évaluer leurs principales propositions.

Les résultats s'avèrent des plus instructifs : la campagne Présidentielle escamote une partie des problèmes de notre système de protection sociale.

...the first of the ...

...the second of the ...

...the third of the ...

...the fourth of the ...

...the fifth of the ...

...the sixth of the ...

...the seventh of the ...

...the eighth of the ...

...the ninth of the ...

...the tenth of the ...

...the eleventh of the ...

...the twelfth of the ...

...the thirteenth of the ...

...the fourteenth of the ...

...the fifteenth of the ...

...the sixteenth of the ...

...the seventeenth of the ...

...the eighteenth of the ...

SOMMAIRE

01	Retraite.....	page 9
	1-1 Reporter l'âge de départ d'au moins 2 ans et maintenir le pouvoir d'achat des retraités	page 09
	1-2 Renoncer à la retraite universelle.....	page 12
	1-3 Moderniser la réversion.....	page 13
02	Soins et hôpital.....	page 15
	2-1 Augmenter les moyens pour l'hôpital.....	page 15
	2-2 Impliquer davantage les médecins à la gouvernance de l'hôpital.....	page 17
	2-3 Engager une politique active de prévention impliquant les organismes complémentaires.....	page 18
03	Dépendance.....	page 21
	3-1 Financer la prise en charge de la dépendance.....	page 21
	3-2 Accompagner les aidants.....	page 23
04	Prévoyance.....	page 25
	4-1 Supprimer les discriminations entre les cadres et les non-cadres.....	page 25
	4-2 Améliorer la prise en charge des personnes handicapées.....	page 26
05	Financement.....	page 28
	5-1 Moderniser le financement de la protection sociale.....	page 28
	5-2 Revoir la cohérence entre les prélèvements d'assurance et de solidarité.....	page 29
06	Indépendants.....	page 30
	6-1 Améliorer la prévoyance des indépendants.....	page 30
	6-2 Moderniser leur protection sociale.....	page 32

PRÉSIDENTIELLE, RETRAITE & PROTECTION SOCIALE

Evaluation des programmes des candidats
à l'élection présidentielle.

Les 15 thèmes jugés prioritaires par l'Institut de la Protection Sociale



RETRAITE

- 1 Reporter l'âge de départ d'au moins 2 ans.
- 2 Maintenir le pouvoir d'achat des retraités et relever le montant de la pension minimale.
- 3 Renoncer à la retraite universelle.
- 4 Moderniser la réversion.



PRÉVOYANCE

- 5 Supprimer les discriminations entre les cadres et les non-cadres.
- 6 Améliorer la prise en charge des personnes handicapées.



DÉPENDANCE

- 7 Financer la prise en charge de la dépendance.
- 8 Accompagner les aidants.



SOINS ET HÔPITAUX

- 9 Augmenter les moyens pour l'hôpital.
- 10 Impliquer d'avantage les médecins à la gouvernance de l'hôpital.
- 11 Engager une politique active de prévention impliquant les organismes complémentaires.



FINANCEMENT

- 12 Moderniser le financement de la protection sociale.
- 13 Revoir la cohérence entre les prélèvements d'assurance et de solidarité.



INDÉPENDANTS

- 14 Améliorer la prévoyance des indépendants.
- 15 Moderniser la protection sociale des indépendants.

LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE
ESCAMOTE UNE PARTIE DES VRAIS PROBLÈMES

01 - Retraite



1-1 Reporter l'âge de départ d'au moins 2 ans et maintenir le pouvoir d'achat des retraites

1.1.1 Le report de l'âge de départ à la retraite

Analyse de l'IPS :

40 ANS POUR REVENIR AU POINT DE DÉPART ?

L'âge de départ en retraite constitue un des sujets majeurs portés par les candidats à la présidentielle. Il s'agit sans conteste d'un des sujets les plus clivants et des mieux débattus de la campagne.

Les positions se répartissent schématiquement entre 3 visions :

- Un report de l'âge de départ pouvant s'étaler entre 64 et 65 ans
- Une avancée totale ou partielle de l'âge de départ à 60 ans
- Le maintien du statu quo

Pour les principaux candidats, la situation actuelle ne peut être maintenue et l'âge doit bouger. Il est donc quasiment certain que les premiers mois du nouveau quinquennat verront une réforme paramétrique de l'âge de départ.

Force est de constater que 40 ans après l'instauration de la retraite à 60 ans - exception française parmi les pays développés - le débat sur l'âge de départ agite toujours autant le débat politique.

Finalement, selon le résultat de l'élection, alors même que l'espérance de vie a fortement progressé :

- soit nous retrouverons l'âge de départ emblématique de la réforme de 1982,
- soit nous reviendrons à l'âge de départ qui existait avant cette réforme et qui a largement contribué à dégrader les comptes de la protection sociale.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Instaurer un système progressif privilégiant « ceux qui ont commencé tôt ». Un travailleur entré dans la vie active entre 17 et 20 ans n'aurait besoin que de 160 trimestres cotisés (40 annuités) et pourrait donc partir à 60 ans dès 2022. Il gagnerait ainsi 2 ans et un quart de durée de vie à la retraite.	Le relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans.	Instaurer la possibilité de partir à 60 ans avec 40 annuités, et des pensions ne pouvant pas être inférieures au SMIC pour une carrière complète.	Porter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans à l'horizon 2030, espérant une économie de 16 milliards d'euros dès 2027 - des exceptions liées à la pénibilité ou aux carrières longues seraient toutefois appliquées.	Reculer l'âge légal de la retraite à 64 ans d'ici à 2030.

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
Baisser la retraite à 60 ans.	Maintenir l'âge de départ de la retraite à 62 ans.	Maintenir l'âge légal à 62 ans tout en incluant des critères de pénibilité mesurés selon les modalités définies par les branches professionnelles.	Maintenir l'âge de départ de la retraite à 62 ans. Possibilité de partir plus tôt pour ceux qui ont exercé des métiers pénibles.	Maintenir la retraite par répartition : établir l'âge de la retraite en fonction des annuités de cotisation, dès le plus jeune âge, et créer un organisme aidant au calcul simple des points acquis au cours d'une vie.	Baisser la retraite à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles.	Baisser la retraite à 60 ans, à taux plein.

1.1.2 Autres propositions sur le calcul et le montant des retraites

Analyse de l'IPS :

LE RETOUR DE LA QUESTION DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS ?

Preuve que le sujet de la retraite importe toujours aux Français, les candidats proposent d'autres évolutions des pensions autour de 2 idées :

- Le maintien du pouvoir d'achat et le relèvement de la pension minimale. Signe que la contestation portée par les gilets jaunes a été prise en compte et plus largement les difficultés du pouvoir d'achat de nombreux français, les candidats proposent de relever la pension minimale et de maintenir le pouvoir d'achat des pensions. Si cette problématique est tout à fait audible dans les temps actuels, elle n'en pose pas moins la question de l'écart entre d'une part le minimum vieillesse et d'autre part la pension obtenue par les personnes ayant cotisé toute leur vie sur des salaires modestes. Comment sera maintenue une différence significative de pension au profit des personnes ayant cotisé et les autres ?

Les candidats sont silencieux sur ce point.

- L'incitation à poursuivre son activité professionnelle, soit en révisant les règles applicables à la retraite progressive, soit en améliorant le dispositif du cumul emploi-retraite.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
<p>Réindexer les retraites sur l'inflation.</p> <p>Revaloriser le minimum vieillesse à 1 000 € par mois et augmenter les petites retraites.</p>	<p>Augmenter la pension minimale à taux plein à 1 100 euros par mois.</p> <p>Proposer un cumul emploi-retraite plus simple et plus avantageux, pour ceux qui souhaitent travailler plus longtemps et effectuer une transition souple vers la retraite.</p>	<p>Minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.</p> <p>Indexer le montant des retraites sur les salaires.</p> <p>Prendre en compte le RSA pour valider des trimestres en vue de la retraite.</p> <p>Augmenter de 0,25 point par an durant le quinquennat le taux de cotisation vieillesse et soumettre à cotisation les revenus d'intéressement, de participation, d'épargne salariale, ainsi que les revenus financiers des entreprises.</p>	<p>Plus une seule retraite inférieure au SMIC net pour les personnes ayant cotisé toute leur vie.</p> <p>Liberté de cumuler emploi et retraite, sans limite.</p>	<p>Revaloriser jusqu'à 600 € par an les petites retraites inférieures à 1 300 € mensuels en les exonérant totalement de CSG et CRDS.</p> <p>Rendre le cumul emploi-retraite plus attractif en supprimant les cotisations retraite pour les personnes concernées dès lors qu'elles ont déjà validé tous leurs trimestres de cotisation.</p>

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
Aucune pension inférieure à 2 000 euros par mois.	Indexer les retraites à minima sur l'inflation pour augmenter les retraites chaque année de manière juste.	X	Aucune personne âgée ne vivra sous le seuil de pauvreté	Garantir par la Constitution et au titre de la solidarité le maintien du pouvoir d'achat des retraités face à l'inflation.	X	Aucune pension ne pourra être inférieure à 1200 euros net.



Analyse de l'IPS :

LA RETRAITE UNIVERSELLE DÉFINITIVEMENT ENTERRÉE ?

La retraite universelle constituait la réforme emblématique d'Emmanuel Macron lors de la campagne précédente.

Face à l'hostilité que cette réforme rencontra lors de sa mise en place par Jean-Paul Delevoye et en raison de la crise sanitaire, le projet ne put aboutir malgré les déclarations du Président appelant à la relancer.

L'examen des prises de position des différents candidats montre que le sujet n'est plus d'actualité à une exception près : celle de l'actuel président qui fixe toujours la retraite universelle comme un objectif à atteindre mais à plus long terme.

Si ce dernier est réélu, il est probable que se poursuivront les mesures techniques permettant à terme l'atteinte de cet objectif.

Le maintien ou non au 1er janvier 2023 du transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire vers les Urssaf en sera un indicateur intéressant.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
X	<p>Poursuite des concertations sur un régime universel plus simple, seulement pour les générations futures, en construisant les compromis nécessaires.</p> <p>Suppression des principaux régimes spéciaux (EDF, RATP...) pour les nouveaux entrants comme ce qui a été fait pour la SNCF.</p>	X	X	Aligner les différents régimes (privé et public).

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	X	X	X	X	X	X



Analyse de l'IPS :

LES FEMMES SONT-ELLES LES GRANDES OUBLIÉES DES PROPOSITIONS DE RÉFORME DES RETRAITES ?

En 2017, les défenseurs du projet de retraite universelle avaient mis en avant les mesures favorables devant être apportées aux femmes. Or, un examen précis du projet Delevoye réalisé par l'IPS en novembre 2019 avait mis en évidence la réalité d'une forte dégradation de leurs droits si le projet avait vu le jour : baisse des retraites pour la plupart des mères de famille et report de 7 ans de l'âge d'accès à la réversion. Avec l'actuelle campagne présidentielle, la retraite des femmes n'est manifestement plus un sujet prioritaire.

Seules deux mesures émergent parmi les candidats s'exprimant sur le sujet :

- La réinstauration de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves,
- L'augmentation de la réversion du régime de base (portée de 54% à 75% dont il faut rappeler qu'elle est soumise à de strictes conditions de ressources).

Force est de constater que les principales pistes d'une modernisation de la réversion - dont les femmes sont les principales bénéficiaires - sont totalement oubliées :

- Ouverture aux couples pacsés de l'accès à la réversion
- Libéralisation du partage des droits de l'assuré au profit du conjoint survivant
- Harmonisation des situations entre les différents régimes au regard des conditions de ressources

La campagne 2022 fait ainsi l'impasse sur cette question pourtant prioritaire.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Réinstaurer la demi-part fiscale pour les veuves et les veufs.	X	X	Augmenter les pensions de réversion pour les veufs et veuves en augmentant la part du conjoint décédé de 54 % à 75 % pour ceux et celles qui n'ont pas acquis de droit personnel à pension.	Augmenter les pensions de réversion pour les veuves en augmentant la part du conjoint décédé de 54 % à 75 %. Baisser la fiscalité des retraités en rétablissant la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves pour l'impôt sur le revenu.

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Las-salle	Philippe Poutou	Fabien Rousset
X	Rétablir complètement la 1/2 part fiscale pour les veuves et s'opposer à toutes réformes allant dans le sens d'une diminution des pensions de réversion.	X	X	X	X	Aucune pension ne pourra être inférieure à 1200 euros net, et la demi-part des veuves et des veufs sera rétablie.



Les femmes sont-elles les grandes oubliées des propositions de réforme des retraites ?

LES PRINCIPALES PISTES D'UNE MODERNISATION DE LA RÉVERSION - DONT LES FEMMES SONT LES PRINCIPALES BÉNÉFICIAIRES - SONT TOTALEMENT OUBLIÉES :

 **OUVERTURE**
aux couples pacsés.

 **LIBÉRALISATION**
pour s'adapter aux différents
parcours de vie.

 **HARMONISATION**
des conditions de versement.

PISTES DE RÉFORME OUBLIÉES

La campagne 2022 fait l'impasse sur ces questions pourtant prioritaires.



Moderniser la pension de réversion

Avec l'actuelle campagne présidentielle, la retraite des femmes n'est manifestement plus un sujet prioritaire.

 **REINSTITAURATION**

Réinstauration de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves.

 **AUGMENTATION**

Augmentation de la réversion du régime de base.

PISTES DE RÉFORME PROPOSÉES

Seules deux mesures émergent parmi les candidats s'exprimant sur le sujet.

IPS INSTITUT DE
LA PROTECTION SOCIALE
Agir à la source du droit

 **MAINTENIR LE NIVEAU DE VIE DU CONJOINT SURVIVANT** 

02- Soins et hôpital



2.1 Augmenter les moyens pour l'hôpital

Analyse de l'IPS :

LES MOYENS ENVISAGÉS POUR L'HÔPITAL LUI PERMETTRONT-ILS DE SE RÉTABLIR ?

La crise du COVID a mis en évidence les difficultés de notre système hospitalier. Cela s'est illustré par une saturation des services d'urgence : réduction du nombre de lits disponibles, difficultés de recrutement, lassitude des personnels, importance trop forte accordée à la gestion administrative au détriment du pilotage des soins, ... tous les ingrédients d'un système en saturation étaient présents. Pour autant, la crise sanitaire a mis en évidence des dysfonctionnements anciens de notre système hospitalier dont l'équipe au pouvoir est loin d'être la seule responsable. Face à cette situation d'urgence, tous les candidats proposent des mesures visant principalement à renforcer les moyens de l'hôpital. **Mais force est de constater que les mesures proposées s'attaquent plus aux symptômes qu'aux véritables causes des problèmes.**

Un certain nombre des actions essentielles qui permettraient de réformer en profondeur l'hôpital n'apparaissent pas dans les programmes des candidats, parmi lesquelles :

- Revenir aux 39 h avec une forte augmentation de salaire pour le personnel l'acceptant,
- Remettre en cause le principe de précaution, qui entraîne de nombreux effets pervers, liés à une volonté de surprotection permanente,
- Valoriser les pratiques vertueuses pour ne plus rembourser les actes médicaux inutiles dont on estime qu'ils représentent 30% de l'ensemble des actes.

L'hôpital est loin de sortir de l'ornière....

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Instaurer un moratoire sur la suppression des lits à l'hôpital public. Renforcer de façon significative le personnel des services d'urgence. Organiser un partenariat entre les services d'urgence et des cabinets médicaux libéraux vers lesquels pourraient être réorientés les patients relevant de la médecine de ville et non des urgences. Redéfinir le mode de financement de l'hôpital public en revenant à un budget sous forme de dotation globale, afin de garantir la qualité des soins.	Un plan de recrutement d'infirmiers et d'aides-soignants. Rendre l'hôpital plus humain : moins de charges administratives pour les soignants, plus de responsabilités pour les paramédicaux et une place centrale des médecins dans la gouvernance.	Retirer la dette COVID des comptes de la Sécurité sociale Reconstruire le service public hospitalier et instaurer le « 100 % Sécu » en remboursant à 100 % les soins de santé prescrits et en intégrant les mutuelles dans la Sécurité sociale. Créer 100 000 postes de soignants dont 10 000 médecins.	Refonder le système de financement de l'hôpital en prenant davantage en compte la qualité des soins sans remettre en cause la tarification à l'activité qui sera adaptée aux missions de santé publique réalisées. Lancer un audit en matière d'investissements pour les fléchir en priorité vers les conditions de travail des personnels et l'accélération du virage numérique. Créer 25 000 postes de soignants à l'hôpital Offrir à chaque Français une réponse en matière de santé à moins de 30 mns de son domicile (consultation, prise en charge hospitalière, service d'urgence)	Recruter 1000 médecins salariés dans les centres médicaux. Rebâtir l'hôpital public sur tout le territoire avec le recrutement de 40 000 personnels hospitaliers et vaste plan d'investissement Augmenter immédiatement de 12 % la rémunération des aides-soignants et des infirmiers.

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
Embaucher dans les hôpitaux.	<p>Ouverture d'un nouvel établissement de santé par département (hôpital, maternité, etc.), pour un total de 20 000 nouveaux lits.</p> <p>Augmenter le nombre de places dans les études de médecine afin d'atteindre 12 000 praticiens par an.</p> <p>Doubler le nombre de lits de réanimation (pour atteindre 10 000) en cinq ans.</p> <p>Améliorer les conditions de travail des personnels hospitaliers.</p>	Fin de l'ONDAM - Fonder les modalités d'évolution et de maîtrise des dépenses de santé sur des Objectifs Nationaux de Santé Publique (ONSP) et non plus sur des indicateurs budgétaires.	<p>Reprise de la dette des hôpitaux publics. Augmentation du nombre de lits et des ratios soignants/patients de façon à garantir la sécurité et la qualité des soins. Embauche de 100 000 infirmiers. Revalorisation des salaires des personnels soignants de 10 % pour s'aligner sur la moyenne européenne. Des logements sociaux à proximité de leur lieu de travail leur seront réservés. Sortie de l'hôpital de la course à la rentabilité en fondant son financement sur les besoins réels de la population et en réservant la tarification à l'activité aux seuls actes techniques et programmables. Renforcement de la place des usagers et des personnels dans la gouvernance de l'hôpital. programmables. Renforcement de la place des usagers et des personnels dans la gouvernance de l'hôpital.</p>	<p>Recruter 100 000 infirmières et aides-soignantes sur la durée du mandat.</p> <p>Avoir un hôpital à moins de 40 minutes de route, partout sur le territoire.</p> <p>Augmenter le nombre de places dans les universités de médecine, harmonieusement réparties sur le territoire.</p> <p>Ouvrir 20 000 lits (y compris de réserve) avec le personnel soignant afférant. Créer une unité de gestion des crises liées à la Santé (pandémies).</p> <p>La Sécurité sociale couvrira toutes les dépenses de santé. C'est le cas en Alsace Moselle... ce qui évite un double traitement... Les remboursements sont ainsi gérés en une fois par les CPAM. La généralisation de ce système devrait permettre d'améliorer les remboursements et de simplifier la vie des assurés.</p>	<p>Plan « emploi formation » de 100 000 hospitaliers.</p> <p>Revalorisation de 400 euros par mois et des grilles salariales.</p> <p>Arrêt des fermetures de lits, réouverture et extension des hôpitaux de proximité, avec au moins un service d'urgence, une maternité, un bloc opératoire.</p> <p>Expropriation des cliniques privées et intégration à l'hôpital public. Création de centres de santé sur tout le territoire, publics et gratuits.</p> <p>Pour des soins gratuits à 100 %, interdiction des dépassements d'honoraires, suppression des franchises et des forfaits hospitaliers, remboursement à 100 % de tous les soins et médicaments prescrits et généralisation du tiers payant.</p>	<p>Créer 100 000 emplois dans tous les métiers.</p> <p>Titulariser tous les contractuels. Conditions de travail des équipes soignantes améliorées.</p> <p>Arrêter les privatisations des hôpitaux publics.</p> <p>Fin au financement à l'activité (T2A), instauré par la loi hôpital-patient-territoire en 2009, laquelle sera abrogée.</p> <p>Un budget de fonctionnement couvrira l'ensemble des charges et obligations des établissements, sur la base de l'obligation de moyens et non de résultats.</p> <p>Le financement intégral et immédiat de la dette hospitalière sera assuré. Les hôpitaux de proximité seront développés et reconstruits.</p>

2.2 Impliquer d'avantage les médecins à la gouvernance de l'hôpital



Analyse de l'IPS :

LE RETOUR DU PERSONNEL SOIGNANT AU PILOTAGE DE L'HÔPITAL ?

Parmi les sujets du débat public durant la crise sanitaire, la suradministration de l'hôpital a occupé une large place.

Ce problème fait partie des sujets que de nombreux candidats veulent traiter.

Ils voient dans le retour des personnels soignants au sein des organes décisionnaires des hôpitaux une solution pour remédier à ses déficiences.

Cette mesure permettrait un pilotage au plus près des besoins du terrain, décroquerait l'administratif et le soin et impliquerait davantage encore le personnel dans les problématiques de gestion qui doivent évidemment être prises en compte.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
<p>Fixer un plafond de 10 % de postes administratifs dans les hôpitaux afin de recruter davantage de personnel soignant.</p> <p>Supprimer les ARS.</p> <p>Réduire le nombre de déserts médicaux grâce à des incitations financières fortes.</p>	<p>Renforcer la place des usagers et des personnels dans la gouvernance de l'hôpital.</p> <p>Lutter contre les déserts médicaux avec des leviers à construire tels que la téléconsultation, des permanences ponctuelles dans les territoires les moins dotés, la régulation de l'installation.</p>	<p>Proposer en contrepartie d'un Smic pendant les études de médecine, l'obligation pour les médecins de s'installer pendant 10 ans dans une zone dite de désert médical.</p>	<p>Redonner un rôle clé aux chefs de service afin de rapprocher la prise de décisions du terrain.</p> <p>Libérer l'hôpital des normes, en mettant fin aux circulaires pour simplifier les procédures.</p> <p>Donner à l'hôpital plus d'autonomie et de souplesse grâce à un statut rénové permettant des prises de décision simplifiées.</p> <p>Lutter contre les déserts médicaux en créant une 4ème année de formation pour les internes en médecine générale qu'ils passeront dans les territoires en carence.</p>	<p>Réduire les personnels administratifs au profit des soignants.</p> <p>Supprimer les ARS et créer 40 000 postes de soignants dans les hôpitaux.</p> <p>Redonner aux soignants un pouvoir de décision dans les conseils d'administration des hôpitaux.</p> <p>Créer des services hospitaliers de proximité dans les déserts médicaux et rétablir un système de garde obligatoire pour les médecins sur l'ensemble du territoire.</p>

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	Rétablir à l'hôpital public une gouvernance paritaire entre les directions et les équipes soignantes.	<p>Renforcement de l'implication des acteurs de santé, des élus locaux, des représentants des usagers et des citoyens à la définition de ces besoins — en amont de l'adoption des ONSP — ainsi qu'à la gouvernance de l'hôpital.</p> <p>Supprimer les ARS.</p>	X	<p>Remplacer les ARS par des DDASS : Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales.</p> <p>Revoir le fonctionnement des « ordres »</p> <p>Revoir les statuts des professionnels de santé, reconnaître les spécialités et les valoriser avec une formation et une rémunération réévaluée.</p>	X	X



2.3 Engager une politique active de prévention impliquant les organismes complémentaires

Analyse de l'IPS :

LA PRÉVENTION VA-T-ELLE RESTER PRINCIPALEMENT UNE PRÉROGATIVE DE L'ETAT ?

S'il est un sujet qui s'est invité dans la campagne présidentielle, c'est bien celui de la prévention. Jusqu'alors, le sujet était trop souvent considéré comme faisant partie des mesures accessoires d'une politique globale de santé publique.

Or, la crise sanitaire a démontré les limites d'un système sanitaire essentiellement centré sur le curatif au détriment du préventif.

Les candidats, dans leur majorité, proposent des mesures de nature très différente visant à améliorer la santé des français en traitant le problème à la source (hygiène de vie, alimentation, sport...).

Il est intéressant d'observer dans ces propositions que la politique de prévention semble relever du ressort de l'Etat et finalement peu des acteurs de l'assurance santé. Les complémentaires santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs) ont pourtant montré jusqu'alors une réactivité bien plus grande en termes d'action de prévention santé.

Il serait dommageable de se priver de leur compétence ancienne et reconnue sur la prévention.

La gestion de la crise sanitaire a montré toutes les limites d'un pilotage centralisé au plus haut niveau de l'Etat et négligeant les ressources de la société civile.

Il serait regrettable de recommencer la même erreur.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Donner plus de place à la prévention, notamment grâce aux visites médicales scolaires qui redeviendront systématiques.	Pour les enfants, une détection précoce des écarts de développement (hyperactivité, dyslexie, obésité...) et un médecin traitant pour chacun. Aux âges clés (25, 45, 60 ans), un bilan de santé complet et gratuit. Pour les patients ayant une maladie chronique, un accompagnement personnalisé et connecté (ex. télésurveillance de la glycémie).	Lutter contre la malbouffe, doubler les effectifs de la médecine du travail et restaurer la visite médicale obligatoire à l'embauche.	Engager une révolution en faveur de la prévention en doublant les moyens qui lui sont dédiés. Décentraliser la politique de prévention pour la confier aux départements. Faire de l'école et de l'entreprise les premiers lieux de prévention. Confier de nouvelles responsabilités aux professionnels de santé (pharmaciens et infirmiers de ville, acteurs centraux pour dépistage ou suivi des maladies chroniques). Utiliser de manière plus large les outils numériques.	X

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	<p>Reconstruire la médecine scolaire en doublant le nombre médecins, d'infirmières scolaires et d'assistantes sociales et revaloriser de 15 % leurs salaires.</p> <p>Dispenser des cours de santé/ bien être au collège et sensibiliser aux méfaits de la malbouffe et aux dangers de l'usage de drogues.</p>	<p>Améliorer la qualité de l'air et de l'alimentation.</p> <p>Mise en place d'un plan de prévention et de prise en charge des maladies chroniques (cancers, diabète, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires).</p>	<p>Dégager 3 milliards euros pour mettre le sport au cœur de la santé publique.</p> <p>Donner les moyens à la médecine du travail d'agir sur la prévention. Assurer une prise en charge rapide en élargissant le remboursement de la psychologie de ville.</p> <p>Pilotage d'une offre de soins de santé et de prévention accessible à toutes qui sera coordonnée par des collectivités de santé à l'échelle des territoires (50 000 à 150 000 habitants). Elles associeront l'ensemble des acteurs de santé - hospitaliers, cliniques privées/publiques, médecins de ville, paramédicaux salariés publics/ privés et libéraux, secteur médico-social et représentants des usagers.</p>	X	X	Création de services de prévention de la santé au travail gérés par la sécurité sociale.

SOINS ET HÔPITAL

AUGMENTER LES MOYENS POUR L'HÔPITAL

La crise du COVID a mis en évidence les difficultés de notre système hospitalier. Tous les secteurs de l'hôpital sont en souffrance.

CONSTAT

LES MOYENS ENVISAGÉS POUR L'HÔPITAL LUI PERMETTRONT-ILS DE SE RÉTABLIR ?



Les mesures proposées s'attaquent plus aux symptômes qu'aux véritables causes des problèmes.



PISTES D'AMÉLIORATION

- Retour aux 39 h + forte augmentation de salaire pour le personnel l'acceptant,
- Intégration du principe de précaution, qui entraîne de nombreux effets pervers, liés à une volonté de surprotection permanente,
- Valorisation des pratiques vertueuses pour ne plus rembourser les actes médicaux inutiles dont on estime qu'ils représentent 30 % de l'ensemble des actes.

IMPLIQUER D'AVANTAGE LES MÉDECINS À LA GOUVERNANCE DE L'HÔPITAL

Parmi les sujets du débat public durant la crise sanitaire, la suradministration de l'hôpital a occupé une large place mettant en évidence le besoin de décloisonnement de l'administratif et du soin.

POUVONS-NOUS ESPÉRER LE RETOUR DU PERSONNEL SOIGNANT AU PLIOTGGE DE L'HÔPITAL ?



La suradministration de l'hôpital fait partie des sujets que de nombreux candidats veulent traiter notamment par le retour des personnels soignants au sein des organes décisionnaires des hôpitaux.



Cette mesure permettrait un pilotage au plus près des besoins du terrain et impliquerait davantage encore le personnel dans les problématiques de gestion.

ENGAGER UNE POLITIQUE ACTIVE DE PRÉVENTION IMPLIQUANT LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

L'Etat pénalise plus les acteurs économiques de la santé plus qu'il ne les encourage. Pourtant la crise sanitaire a démontré les limites d'un système sanitaire essentiellement centré sur le curatif au détriment du préventif.

LA PRÉVENTION VA-T-ELLE RESTER PRINCIPALEMENT UNE PRÉROGATIVE DE L'ETAT ?



Les candidats, dans leur majorité, proposent des mesures de nature très différente visant à améliorer la santé des français en traitant le problème à la source (hygiène de vie, alimentation, sport...).



Les complémentaires santé (mutuelles, institutions de prévoyance, assureurs) qui ont pourtant montré jusqu'alors une réactivité bien plus grande que l'Etat en termes d'action de prévention santé sont écartées des propositions de réforme des candidats.

TIRER LES LEÇONS DE LA CRISE ET S'ATTAQUER AUX PROBLÈMES DE FOND

IPS INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE
Agir à la source du droit

03- Dépendance



3-1 Financer la prise en charge de la dépendance

Analyse de l'IPS :

LA DÉPENDANCE : PLUS JAMAIS CELA ?

Le récent scandale des conditions de vie des résidents de certaines maisons de retraite a marqué l'opinion publique.

Le risque de la dépendance est pris très au sérieux par nos concitoyens qui ont bien conscience qu'un jour ou l'autre, ils peuvent en être frappés.

Le présent quinquennat a d'ailleurs vu la création d'une 5ème branche. Cela fut présenté comme un grand succès mais n'oublions pas que le financement de ce risque est largement resté dans les limbes. Il manque ainsi près de 9 milliards d'euros pour mettre en place une politique sérieuse de prise en charge de la dépendance.

Les candidats à la présidentielle en ont parfaitement conscience et ils ont ainsi multiplié les annonces relatives à la dépendance.

Pourtant, on ne voit guère de mesures financières propres à étayer les ressources de ce risque.

Le problème est posé et les mesures d'amélioration identifiées.

Reste maintenant à le financer sérieusement...

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Créer un droit opposable aux visites dans les établissements et accroître fortement la présence de personnel médical dans les EHPAD.	Permettre aux âgés de mieux vivre et prévenir la dépendance. Aider au maintien à domicile. Accompagner les aidants dans leur engagement. Améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de dépendance. Soutenir les acteurs qui œuvrent dans le champ du vieillissement	Construire un service public de la dépendance, pour aider les seniors à rester à domicile. Développer un réseau public de maisons de retraite aux tarifs harmonisés et accessibles. Créer 10 000 places par an en EHPAD publics pendant 5 ans. Refonder le modèle de financement, l'augmentation des moyens matériels et humains, former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire (au moins 210 000 personnes). Revaloriser les métiers et revenus de l'ensemble des professionnels du grand âge à domicile comme en institution et refondant les grilles de rémunération et de qualifications.	Priorité au maintien à domicile, avec 2 500 € supplémentaires de crédit d'impôt pour les services à la personne. Développement de logements adaptés (résidences, hébergements en famille...) EHPAD : davantage de personnels auprès des résidents et des indicateurs de qualité des soins qui seront rendus publics.	Favoriser le maintien des personnes âgées chez elles plutôt qu'en maison de retraite en simplifiant l'installation des services d'aide à domicile dans chaque département. Construire 400 000 nouvelles places en EHPAD à horizon 2030, réparties sur tout le territoire, en réservant 25 % aux familles modestes.

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	Limitation du reste à charge des usagers et des familles via notamment le relèvement du plafond de l'APA et meilleure prise en compte du rôle d'aidant pour le calcul de la retraite.	Fixer comme règle que toutes les politiques publiques intègrent une dimension « bien vieillir » et prévention de la perte d'autonomie. Cette politique sera contractualisée avec les collectivités locales, les associations et les personnes âgées. Revalorisation de l'APA.	<p>L'impôt sur les successions sera payé en fonction de ce que chacun perçoit tout au long de sa vie, quel que soit son lien de parenté avec les donateurs, et à partir d'un seuil de 200 000 €.</p> <p>Les principales niches fiscales seront supprimées, en particulier concernant les biens professionnels.</p> <p>Un barème progressif sera appliqué qui permettra de baisser la fiscalité sur les petites successions et de l'augmenter pour les plus élevées.</p> <p>Les recettes dégagées permettront notamment de financer la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.</p> <p>L'APA sera revue à la hausse pour réduire le reste à charge des plus précaires.</p>	Revaloriser le statut et le salaire des aides à domicile qui s'occupent de personnes en situation de dépendance.	Mise en place d'un service public du 4ème âge, en structure ou à domicile + plan d'emploi formation de 200 000 postes.	<p>Une « contribution solidarité » (CASA-ACT) des actionnaires financera ces mesures, à hauteur de 2 % des dividendes perçus (2 milliards d'euros en 2021). Un plan d'investissement sera initié pour la réalisation et la modernisation des Ehpad, de concert avec les résidents, les personnels, leurs représentants, les familles.</p> <p>Les unités de soin de longue durée (USLD) seront renforcées. Un service national et territorialisé de l'aide à l'autonomie garantira, pour les personnes vieillissantes ou en perte d'autonomie, l'égalité d'accès à une prise en charge à domicile de leur dépendance, ainsi qu'une aide à l'autonomie par des personnels qualifiés, formés et correctement rémunérés.</p>



3-2 Accompagner les aidants

Analyse de l'IPS :

L'AIDE AUX AIDANTS : MAINTENANT ON PASSE À L'ACTION ?

Depuis plusieurs années, la place des aidants auprès des personnes dépendantes s'est invitée dans le débat public.

Cette évolution est logique car les conséquences sont parfois dramatiques sur les conditions de vie des aidants s'occupant de leurs proches en fin de vie.

Il s'agit d'un réel progrès par rapport à l'époque où cette question n'était tout simplement pas évoquée.

L'idée d'un véritable accompagnement par les pouvoirs publics des aidants est passé désormais dans les mœurs.

Reste maintenant à passer à l'action pour que les outils qui leur sont mis à disposition ne soient pas finalement secondaires par rapport à des besoins parfois très lourds.

Le fait qu'une majorité de candidats émette des propositions sur le sujet est déjà un véritable progrès.

Reste à transformer l'essai.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
<p>Soutenir financièrement les personnes venant en aide à un proche dépendant - la durée du congé de proche aidant sera portée à 12 mois pour l'ensemble de la carrière ; son indemnisation sera indexée sur les revenus de la personne aidante, avec une couverture à 100 % des pertes salariales au niveau du SMIC, à 80 % jusqu'au salaire médian puis à 50 % au-delà (plafonnée à 3 000€ net).</p> <p>Cette aide sera déconjugalisée, comme l'allocation adulte handicapé (AAH). Une indemnité spécifique de 300 € mensuels sera créée pour toute personne faisant le choix de vivre au domicile d'un proche dépendant ou de l'accueillir chez elle pour se consacrer pleinement à son accompagnement.</p>	<p>Accompagner les aidants dans leur engagement. Nous permettrons aux aidants de mieux se former ou d'être accompagnés.</p> <p>Il pourra être intégré dans le droit à la formation un « chèque bilan santé/social », proposé au début des situations de dépendance, et à période régulière. Un accompagnement psychologique pourrait être proposé. Cette formation sera assurée par les acteurs sur le terrain (associations, professionnels de santé, etc.), sous réserve de certaines conditions comme la signature d'une charte des bonnes pratiques.</p> <p>Nous faciliterons les démarches administratives que réalisent les aidants pour leurs aînés. Par exemple, lors de l'entrée dans un EHPAD, y compris de façon temporaire, nous leur proposerons systématiquement de devenir « personne de confiance ».</p> <p>Nous permettrons le don de RTT entre collègues pour les aidants dans les entreprises.</p> <p>Nous favoriserons la création d'hébergements temporaires pour « aider les aidants » et nous encouragerons le « baluchonnage », c'est à dire l'intervention d'une tierce personne au sein du domicile des personnes âgées.</p>	X	Un vrai statut pour les aidants familiaux qui s'occupent d'enfants en situation de handicap ou d'aînés dépendants.	<p>Reconnaître pleinement le rôle primordial des aidants familiaux en leur faisant bénéficier de congés payés et en leur octroyant un droit au répit.</p> <p>Soutenir les familles en défiscalisant les allocations pour les proches aidants.</p>

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	<p>Mieux prendre en compte le rôle d'aidant pour le calcul de la retraite.</p> <p>Supprimer les charges sociales relatives aux heures d'aide pour les employeurs à domicile.</p>	X	<p>Développement des droits à la formation, au répit et à la retraite des proches aidants.</p> <p>Revalorisation des métiers de l'accompagnement à l'autonomie par l'augmentation des salaires ainsi qu'une meilleure reconnaissance des diplômés et des parcours professionnels. Instauration d'un droit à la tournée pour les personnels intervenant à domicile et offre de congés en cas de deuil d'un bénéficiaire.</p>	Revaloriser le statut et le salaire des aidants qui s'occupent de personnes en situation de handicap.	X	Un véritable statut des proches aidants sera élaboré, avec une augmentation de l'indemnité et de la durée du congé.

04- Prévoyance

4-1 Supprimer les discriminations entre les cadres et les non-cadres



Analyse de l'IPS :

LES SALARIÉS NON-CADRES SONT-ILS CONDAMNÉS À ÊTRE MOINS BIEN INDEMNISÉS EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL OU DE DÉCÈS ?

C'est la question que l'on peut se poser lorsqu'on analyse les propositions portées dans la campagne présidentielle.

Cette question pourtant essentielle est totalement absente du débat entre les candidats.

Alors que tous les regards se portent sur l'accès aux soins, parfois même pour des pathologies mineures, aucun candidat ne porte l'idée d'aligner la couverture prévoyance (arrêt de travail, invalidité et garanties décès) des salariés non-cadres au même niveau que celle des cadres.

Pourtant, les prestations servies par les régimes obligatoires et conventionnels aux salariés non cadres s'avèrent en moyenne entre 2 à 3 fois moins bonnes que celles des cadres.

Comment justifier cette situation alors que les conséquences financières sont aussi dramatiques pour une famille quel que soit le statut du salarié en question ?

Pour prendre une comparaison automobile, c'est comme si le contrôle technique portait sur les rayures de la carrosserie et dans le même temps délaissait le contrôle des freins.



Analyse de l'IPS :

DÉCONJUGALISER L'AAH : UNE MESURE QUI RÉUNIT LES SUFFRAGES

La finalité première de la protection sociale est d'empêcher la ruine d'une famille dès lors qu'un accident, une maladie ou un décès frappe le ou la chef de famille.

On ne peut que se réjouir que les candidats manifestent leur intérêt sur la question du handicap et de sa prise en charge.

Différentes mesures sont proposées mais celle qui se dégage est sans conteste la déconjugalisation de l'Allocation d'Adulte Handicapé.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
<p>Déconjugaliser et revaloriser l'Allocation Adulte Handicapé.</p> <p>Lancer un grand plan pour l'accès à la scolarité des enfants touchés par le handicap .</p>	<p>Accroître la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale.</p> <p>Améliorer la vie au quotidien pour chacun.</p> <p>Améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.</p> <p>Engager un effort particulier sur la prévention, les soins primaires ainsi que la recherche.</p>	<p>Assurer l'autonomie financière des personnes en situation de handicap, en revalorisant et en versant l'AAH indépendamment des revenus du conjoint.</p> <p>Pérenniser le financement de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.</p> <p>Pérenniser le financement de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap</p> <p>Titulariser les personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap et recruter pour renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement.</p>	<p>Un vrai statut pour les aidants familiaux qui s'occupent d'enfants en situation de handicap ou d'aînés dépendants.</p> <p>Accélérer les investissements pour une accessibilité universelle.</p> <p>Mieux former et rémunérer les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour scolariser les enfants handicapés en milieu ordinaire chaque fois que possible.</p> <p>Déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) pour ne pas pénaliser les personnes en situation de handicap qui veulent vivre en couple.</p> <p>Possibilité pour un enfant handicapé sans revenus de percevoir toute sa vie la pension de réversion de son dernier parent survivant.</p>	<p>Fournir une solution d'accueil adéquate à chaque Français handicapé en créant 15000 places dans des établissements et services adaptés pour adultes handicapés</p> <p>Aider les couples en déconjugalisant l'allocation adultes handicapés (AAH)</p> <p>Reconnaître le rôle primordial des aidants familiaux en créant un véritable statut, en leur octroyant des congés payés et un droit au répit</p> <p>Imposer dans tous les nouveaux appels d'offres d'outils numériques pour les entités publiques et les grandes entreprises l'accessibilité aux personnes en situation de déficience visuelle ou cognitive.</p> <p>Permettre à tous les élèves scolarisés en milieu ordinaire de réussir en recrutant et formant 50000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires et en étendant cet accompagnement à l'enseignement supérieur.</p>

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
Déconjugaliser l'AAH.	Revalorisation et déconjugalisation de l'AAH (+160 euros pour atteindre 1060 euros).	<p>Doter les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) d'un statut pérenne Mener à son terme l'individualisation de l'AAH.</p> <p>Garantir l'accessibilité universelle aux personnes en situation de handicap.</p>	<p>Garantir l'accessibilité universelle et créer une Agence de l'accessibilité universelle.</p> <p>Garantir le droit au et du travail pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Déconjugaliser l'AAH.</p> <p>Garantir l'autonomie des personnes en situation de handicap en rémunérant les temps de transport, en donnant plus de pouvoir au Conseil national consultatif des personnes handicapées, en tendant vers le zéro reste à charge des soins et des équipements.</p> <p>Ajouter un volet à la Prestation de compensation du handicap pour l'accompagnement à la parentalité des parents en situation de handicap.</p>	<p>Restructurer les Maisons départementales de personnes handicapées pour réduire les délais de prise en charge. Supprimer les seuils d'âge de la prestation de compensation du handicap.</p> <p>Déconjugaliser l'allocation aux adultes handicapés, c'est-à-dire quel que soit le revenu du conjoint. Former et revaloriser les accompagnants d'élèves en situation de handicap : les AESH doivent recevoir une formation adaptée au regard des nombreux handicaps qu'ils peuvent rencontrer. Généraliser le temps plein à 24 heures avec un salaire net à 1700 euros.</p> <p>Revaloriser le statut et le salaire des aidants qui s'occupent de personnes en situation de handicap.</p> <p>Adapter les logements, centres de loisirs et équipements urbains aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Revaloriser le statut et le salaire des aides à domicile qui s'occupent de personnes en situation de dépendance.</p>	<p>Santé : gratuité des frais de santé et d'appareillage pour les personnes handicapés. Revenu : AAH égale au SMIC ;</p>	<p>Déconjugalisation de l'AAH. Revenu d'existence pour ceux ne pouvant travailler. Autonomie assurée par un zéro reste à charge.</p> <p>Prestation universelle d'autonomie, sans barrière d'âge, élargira le périmètre des actuelles prestations.</p> <p>Droit à l'emploi garanti.</p> <p>Accompagnement à domicile financé à 100 % et places d'hébergement augmentées.</p> <p>Recrutement d'accompagnants des élèves en situation de handicap.</p>

05- Financement



5.1 Moderniser le financement de la protection sociale

Analyse de l'IPS :

FAUT-IL DE L'ARGENT POUR FINANCER LA PROTECTION SOCIALE ?

De prime abord la question pourrait paraître saugrenue.

Elle l'est d'ailleurs tant les besoins financiers de nos régimes obligatoires paraissent sans limites...

Mais ce qui paraît le plus étonnant dans cette campagne c'est que les candidats abordent peu le sujet du financement de la protection sociale.

Alors que des campagnes précédentes étaient agitées par la création ou l'augmentation de la CSG, de la TVA sociale ou encore par l'instauration de réductions ciblées sur certaines catégories de rémunération, avec la présidentielle 2022, c'est comme si les contraintes financières avaient largement disparus. Pourtant notre dette sociale n'a pas cessé d'augmenter et le déséquilibre des comptes sociaux s'avère toujours plus structurel.

La question du financement de notre protection sociale est clairement l'une des grandes absentes du débat présidentiel.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
Mise en place d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an consacrés à la santé.	X	Supprimer le CICE pour aider au financement de la réforme des retraites. Augmenter les cotisations retraites sur les hauts revenus.	X	Lutter contre la fraude en empêchant qu'une même carte Vitale ne soit utilisée par plusieurs personnes en déployant une carte Vitale biométrique à empreintes digitales.

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	Lutter contre la fraude. Changer toutes les cartes vitales et les remplacer par des cartes vitales biométriques distribuées en main propre en sous-préfecture.	X	X	Exonérer les TPE et PMI de charges sociales pour l'embauche des deux premiers salariés.	X	Moduler les cotisations sociales en fonction de la masse salariale et instaurer une cotisation additionnelle sur les revenus financiers des entreprises et ce, dans le but de contribuer au financement des retraites et de l'Assurance maladie.



Analyse de l'IPS :

LES COTISATIONS SOCIALES CONDAMNÉES À ÊTRE TOUJOURS PLUS OBSCURES ?

La pérennité du système de protection sociale repose sur l'acceptation du paiement des charges qui le financent. La solidarité, financée par les cotisations sociales a toute sa place dans un système de protection sociale mais l'augmentation de sa part au-delà d'un certain niveau peut remettre en cause pour une large part de la population l'acceptabilité des prélèvements, et donc du système tout entier.

La situation à laquelle nous sommes confrontés s'avère dangereuse à plus d'un titre : l'acceptabilité des jeunes, des classes moyennes et des plus aisés à financer le système est questionnée. L'endettement colossal de la France, aggravé par la crise économique issu de la situation sanitaire et géostratégique, porte en germe le développement de conflits intergénérationnels que nous ne pouvons négliger.

Il est donc essentiel que notre système de financement de la protection sociale soit simple à comprendre pour chacun.

Une des solutions serait de l'organiser selon les principes suivants :

- Revenus de remplacement (prévoyance et retraite) : cohérence absolue entre l'assiette de calcul des prestations et celle des cotisations.
- Revenus de solidarité au titre de la retraite et de la prévoyance : prélèvements fiscaux ou parafiscaux.
- Droits généraux (famille et santé) : prélèvements fiscaux ou parafiscaux.

Cela permettrait d'avoir une parfaite cohérence entre l'effort contributif et les prestations obtenues pour les 2 types de prestations liées à un revenu de remplacement : la retraite et la prévoyance. Cela renforcerait ainsi la légitimité des cotisations payées par ceux qui financent le système sur leur revenu d'activité.

Hélas, force est de constater que **le problème n'est même pas évoqué par l'un des candidats.**

06 - Indépendants



6.1 Améliorer la prévoyance des indépendants

Analyse de l'IPS :

EST-IL NORMAL QU'UN INDÉPENDANT EN ARRÊT DE TRAVAIL SOIT MOINS BIEN TRAITÉ QU'UN SALARIÉ ?

La réponse s'impose d'elle-même...

Et pourtant, c'est le contraire qui s'applique à ce jour.

De nombreux indépendants souscrivent les contrats Madelin afin de se protéger en cas d'arrêt de travail. A ce titre ils bénéficient d'une déduction fiscale des cotisations versées. En contrepartie, les indemnités journalières perçues seront réintégrées dans la base soumise à l'impôt sur le revenu. Cette situation est parfaitement cohérente. Ce qui l'est moins, c'est le traitement au niveau des cotisations sociales obligatoires : en effet les cotisations Madelin ne sont pas déductibles de la base de calcul des charges sociales alors que le montant des indemnités journalières sera quant à lui réintégré dans la base de calcul des cotisations sociales.

Cette situation injuste doit nécessairement être revue. Le plus simple serait que les cotisations Madelin au titre des indemnités journalières soient déductibles aussi bien sur le plan fiscal que social.

Rappelons pour mémoire que cette règle logique est celle qui s'applique pour chaque salarié bénéficiant d'une couverture entreprise au titre d'un contrat collectif (appelé « article 83 »).

Il est regrettable que les candidats ne se soient emparés de cette question afin de supprimer cette discrimination qui n'a guère de sens désormais.



Prévoyance : salariés non-cadres et indépendants, les grands oubliés du débat présidentiel

PRÉVOYANCE COLLECTIVE DES SALARIÉS CADRES ET NON-CADRES



Dans les situations graves (arrêt de travail, invalidité, décès), les non cadres sont, dans la plupart des cas, bien moins protégés que les cadres.

Exemple



Soraya
Non-cadre

Sophie
Cadre

Soraya & Sophie

travaillent dans une **grande enseigne spécialisée dans la vente de chaussures**. Elles sont mariées et ont 2 enfants.

Convention Collective Nationale « Commerce de gros habillement, mercerie, chaussure, jouet »

Si **Soraya** décède, son mari percevra **80 % du salaire brut de Soraya** au titre du **CAPITAL DÉCÈS** + 10 % de majoration par enfant à charge
Allocation obsèques 100 % du PMSS
RENTE ÉDUCATION optionnelle.



Si **Sophie** décède, son mari percevra **350 % du salaire brut de Sophie** au titre du **CAPITAL DÉCÈS**

Allocation obsèques 200 % du PMSS*
Leurs 2 enfants percevront une **RENTE ÉDUCATION** de **15 % du salaire de Sophie jusqu'à leurs 26 ans**.

*PMSS : plafond mensuel de Sécurité sociale

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE DES INDÉPENDANTS



Les cotisations de prévoyance lourde sont déductibles fiscalement mais ne sont pas déductibles au titre des cotisations sociales obligatoires.

Exemple



Gilles
Indépendant

Kamel
Salarié

Gilles & Kamel

travaillent dans une **entreprise de fabrication de parquet en bois**. Gilles est le gérant et Kamel travaille comme salarié.

Les indépendants doivent plus miser que les salariés sur la souscription de contrats facultatifs pour combler les vides de protection importants laissés par leurs régimes obligatoires, et pourtant...

PREVOYANCE MADELIN

Les cotisations Madelin versées par Gilles ne seront pas déductibles de la base de calcul de ses charges sociales. En revanche, les indemnités journalières qu'il percevra seront réintégrées dans l'assiette de calcul de ses cotisations sociales.



PREVOYANCE COLLECTIVE D'ENTREPRISE

Kamel bénéficie d'une large déduction de ses cotisations sur ses impôts sur le revenu. Les cotisations de prévoyance versées par son employeur sont intégralement déductibles aussi bien sur le plan fiscal que social.

METTRE FIN AUX DISCRIMINATIONS DONT SONT VICTIMES LES INDÉPENDANTS ET LES NON-CADRES

IPS INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE
Agir à la source du droit



6.2 Moderniser leur protection sociale

Analyse de l'IPS :

LA MODERNISATION DE LA PROTECTION SOCIALE DES INDÉPENDANTS N'EST-ELLE PLUS UN SUJET ?

La campagne Présidentielle 2017 avait fait la part belle à tous les sujets relatifs aux indépendants. Il est vrai que la crise récente du régime social des indépendants (RSI) était dans tous les esprits.

Le sujet sera également relancé en fin de quinquennat avec l'adoption d'un plan indépendant d'une importance au final modeste pour la protection sociale des entrepreneurs.

En revanche, **à ce jour, deux sujets majeurs ne sont toujours pas réglés.**

- **La liberté de choix du statut social pour les dirigeants de SAS (société par actions simplifiée) :**

Cette forme sociétaire s'est largement imposée en raison de la souplesse qu'elle apporte aux entrepreneurs et à leurs conseils. La plupart des règles de fonctionnement de la société peuvent être définies assez librement, à une exception toutefois : le statut social.

En effet, les dirigeants des SAS sont obligatoirement rattachés au régime salarié. Cette position est d'autant plus étonnante que le principe même de la SAS est de pouvoir choisir librement l'organisation de la société. Rien ne devrait s'opposer à ce que le choix du statut TNS soit également ouvert au dirigeant de ces sociétés.

- **La différence de traitement des dividendes au détriment des gérants de SARL :**

Depuis 2009, seuls les dirigeants relevant des régimes non-salariés voient leurs dividendes supporter des charges sociales. La règle est complexe (les dividendes sont pris en compte dans la limite de 10% du capital social, des comptes courants et des primes d'émission) et guère pertinente sur le plan économique. La situation est d'autant plus absurde techniquement parlant que les dirigeants de sociétés relevant des régimes indépendants et les libéraux ont plus intérêt à s'attribuer de la rémunération de gérance que des dividendes (donc la règle actuelle est peu efficace). En revanche, les dirigeants salariés qui ont quant à eux plus avantage à s'attribuer les dividendes ne sont pas assujettis à cotisations sociales sur ceux qu'ils perçoivent. En d'autres termes, on pénalise les dividendes de ceux qui n'ont pas intérêt à en percevoir et on ne les pénalise pas pour ceux qui ont intérêt à s'en attribuer... Il est donc nécessaire de changer cette règle en une règle équitable et efficace.

On ne peut que regretter que sur ces sujets importants pour les entrepreneurs, les candidats n'aient pris position.

CE QUE PROPOSENT LES PRINCIPAUX CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

Marine Le Pen	Emmanuel Macron	Jean-Luc Mélenchon	Valérie Pécresse	Eric Zemmour
X	Baisser les charges pour les indépendants. Le revenu augmentera de 550 euros par an quand on gagne l'équivalent du SMIC.	X	X	X

CE QUE PROPOSENT LES AUTRES CANDIDATS :

Nathalie Arthaud	Nicolas Dupont-Aignan	Anne Hidalgo	Yannick Jadot	Jean Lassalle	Philippe Poutou	Fabien Roussel
X	<p>Hausse de salaire de 8% (équivalent d'un 13ème mois) pour tous les salariés jusqu'à 3 SMIC et pour les indépendants par une baisse des charges salariales, financée par la lutte contre les gaspillages et les fraudes à la carte vitale.</p> <p>Valider plus souplement des trimestres de cotisation vieillesse pour les femmes d'artisans, de commerçants et d'agriculteurs qui ont œuvré à l'activité de leur conjoint</p>	X	X	X	X	X



Réforme de la protection sociale : les grands thèmes absents du débat présidentiel

PENSION DE RÉVERSION

Les femmes sont-elles les grandes oubliées des propositions de réforme des retraites ?



PRÉVOYANCE SALARIÉS

Les salariés non-cadres sont-ils condamnés à être moins bien indemnisés en cas d'arrêt de travail ou de décès ?



FINANCEMENT

Ne faut-il plus d'argent pour financer la protection sociale ?



SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

6

réformes oubliées

COTISATIONS

Les cotisations sociales condamnées à être toujours plus obscures ?



PRÉVOYANCE INDÉPENDANTS

Est-il normal qu'un indépendant en arrêt de travail soit moins bien traité qu'un salarié ?



PROTECTION SOCIALE DES INDÉPENDANTS

La modernisation de la protection sociale des indépendants n'est-elle plus un sujet ?



**RENDRE LE SYSTÈME
PLUS ÉQUITABLE & PLUS JUSTE**

IPS INSTITUT DE
LA PROTECTION SOCIALE
Agir à la source du droit



IPS INSTITUT DE
LA PROTECTION SOCIALE

www.institut-de-la-protection-sociale.fr

IPS - Immeuble « Le Président »
42, avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon
Tél. 04 72 91 55 26

Association loi 1901 déclarée
à la préfecture du Rhône
sous le numéro W691079041